

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'INSTITUTION SAINT-MARTIN

Nom / Prénom de l'élève : Date de naissance : Classe (et sa couleur) à la rentrée 2025 :

- ☐ Mon enfant ne participera pas à l'Association Sportive (AS)
- ☐ Mon enfant participera à l'Association Sportive (AS). Cochez l' (les) activité(s) choisie(s) :
- O Tennis de table O Gymnastique O Cross départemental O Futsal

En cas d'accident nécessitant une intervention chirurgicale rapide, j'autorise l'enseignant responsable à prendre toutes dispositions qui s'imposent. **Nom et téléphone de la personne à prévenir (obligatoire) :**

Nom du père (si différent de l'enfant), et **téléphone** Nom de la mère (si différent de l'enfant), et **téléphone**

Mail pour l'envoi d'informations concernant l'activité de votre enfant (la majorité des informations sera transmise sur Ecole Directe) :@.....

Signatures :

CONTRAT D'ENGAGEMENT Pour participer à l'AS, il est impératif de fournir à son professeur d'EPS :

- ✓ Un chèque de 20 euros, à l'ordre de **l'Association Sportive Saint-Martin** (quelque soit le nombre d'activités choisies)
- ✓ Ce coupon dûment rempli

De plus, moi : (nom /prénom),

en classe de, je m'engage à participer assidument à l'AS

Signature de l'élève :

et **à prévenir mon professeur en cas d'absence.**

Partie à retourner à l'établissement.



Partie à conserver par la famille.

Septembre 2025.

L'Association Sportive (AS) permet de pratiquer toute l'année dans le cadre scolaire une (ou plusieurs) activité(s) physique(s) plus assidument, encadrée par un professeur d'EPS. Elle permet d'approfondir sa pratique, mais aussi de s'investir dans le fonctionnement de l'association, notamment en pouvant se former à d'autres rôles (arbitre, juge, coach, reporter...). Des rencontres/compétitions pourront avoir lieu (organisées et prises en charge par l'AS), en fonction de l'activité.

Cette année, l'AS vous propose 3 activités, et 1 évènement :

-**Tennis de table** : tous les mercredis, de 13h30 à 15h00, encadré par M. Bornand.

-**Gymnastique Artistique** : tous les jeudis soir, de 17h à 18h30, encadrée par Mme Debondue et M Girard

-**Futsal** : tous les mardis (en semaine B) et tous les vendredis, de 12h40 à 13h25, encadré par M Monneau

-**Le cross départemental** aura lieu à une date et un lieu indéterminés pour l'instant (nous en saurons plus courant septembre), pour ceux et celles qui veulent courir et représenter l'Institution St Martin, face aux autres établissements ! Encadré par Mme Hamet le jour J.

Lieux de pratiques :

Tennis de table : dans l'enceinte du collège.

Gymnastique artistique : gymnase Joliot Curie. Rue César Franck (derrière l'école César Franck : passage piéton le long de la cour de récréation de cette école). Trajet aller en bus de ville (tickets pris en charge par l'AS), avec M. GIRARD (Mme Debondue suis en voiture). Arrêt de bus devant le collège, ligne 1 (descendre arrêt « parc d'Ardenay »). A noter que tous les élèves font le trajet ensemble. ATTENTION : si le nombre d'élèves voulant s'inscrire à l'AS gymnastique est trop important, une **sélection au niveau** (pour les 6^e et 5^e) sera faite lors du 1^{er} cours, pour une question de sécurité et d'installation.

Futsal : au gymnase Bara, rue Gambetta à Palaiseau (trajets A-R encadrés par les professeurs)

Premiers cours : semaine du 22 septembre 2025 : Rendez-vous dans la cour du collège pour partir avec votre professeur sur le lieu de pratique.

A savoir : Les retours à domicile les mercredis après-midi et jeudis soir se font par vos propres moyens, puisqu'il n'y a pas de ramassage scolaire à ces horaires.

COUPON-REPOSE + CHEQUE A REMETTRE A LA VIE SCOLAIRE OU A VOTRE PROFESSEUR D'EPS POUR LE PREMIER COURS D'AS, DERNIER DELAI SVP.